

« 2A ALLIANCE ASSAINISSEMENT »
Société par Actions Simplifiée
Capital : 7.622,45 €
Siège : 128 Impasse de la Bugadière
La Jasse de Bernard
30560 SAINT HILAIRE DE BRETHMAS
RCS NIMES : 343 697 165

PROCES – VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT DE LA
SOCIETE

Le soussigné :

Monsieur Stéphan Léopold Hilaire **NAVARRO**, Gérant de société, époux de Madame Sandra Marie Louise **THEOBALD**, demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS (30560) 128 impasse de la Bugadière.

Né à ALES (30100) le 9 janvier 1973.

Marié à la mairie de SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS (30560) le 16 juillet 2009 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Bénédicte ANASTASY-XIBERRAS, notaire à CORNILLON, le 25 juin 2009.

Ce régime matrimonial a fait l'objet d'un aménagement avec adjonction d'une société d'acquêts suivant acte reçu par Maître Emmanuel GUY, Notaire à ALES (Gard), le 18 novembre 2025, devenu définitif en l'absence d'opposition.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de Président de :

La Société dénommée **2A ALLIANCE ASSAINISSEMENT**, Société par Actions Simplifiée au capital de 7622,45 €, dont le siège est à SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS (30560), 128 impasse de la Bugadière La Jasse de Bernard, identifiée au SIREN sous le numéro 343697165 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NIMES,

Ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu de l' « article 11 – Présidence – Direction Générale » des statuts de la société,

DECIDE

De révoquer :

Madame Sandra Marie Louise **THEOBALD**, Gérante de société, épouse de Monsieur Stéphan Léopold Hilaire **NAVARRO**, demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS (30560) 128 impasse de la Bugadière.

Née à CREUTZWALD (57150) le 8 mars 1972.

De ses fonctions de Directrice Générale de la société, fonctions auxquelles elle a été nommée aux termes des décisions des associés de la société en date du 16 juillet 2025 approuvant la transformation de la société en société par actions simplifiée.

Cette révocation prend effet à compter du 1er juin 2026.

Il ne sera pas pourvu, dans l'immédiat, à son remplacement.

La présente révocation sera signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à Madame Sandra THEOBALD épouse NAVARRO par les soins du Président.

Fait à SAINT HILAIRE DE BRETHMAS (Gard)

Le 1^{er} juin 2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'L. S. M. L. G.', written over a horizontal line.